

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1333

présenté par

Mme Corre, Mme Martine Faure, M. Bloche, M. Bréhier et les membres du groupe socialiste,
républicain et citoyen

ARTICLE 21

Compléter l'alinéa 12 par les mots :

« dont deux représentants des parents d'élèves ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'assurer la représentation des parents-délégués au nouveau conseil national d'évaluation du système éducatif, chargé d'évaluer l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire. Cette proposition vise à conforter la volonté affichée par le Législateur d'encourager une participation accrue des parents à la vie de l'école, qu'il s'agisse de la vie de ses instances nationales que de la vie de chaque école de France.